



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2024

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens.

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic.

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale.

Citoyennes et citoyens présents : (*) 88 y compris les membres du Conseil communal

Présents sans droit de vote : Secrétaire communale : Mme Alexandra Lovati
Contrôle des habitants : Mme Cloé Indermühle
Bureau Ruffieux & Chehab : M. Christen

Excusés : M. et Mme Jean-Joseph Raemy
M. et Mme Gérald et Rose-Marie Demierre

(*) Remarque : 1 personne est arrivée au point 5.1 = 89 personnes
1 personne a quitté après le point 5.3 = 88 personnes

- A 19h36, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ; Selon document projeté à l'écran :
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 46 du 15 novembre 2024, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Présente le tractanda à l'écran :

Le tractanda tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Constitution de l'Assemblée et désignation des scrutateurs

M. Dubail procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Patrick Schatzmann
- Mme Martine Rohrbasser

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2024 (ne sera pas lu en assemblée)

Le procès-verbal du 6 mai 2024 n'est pas lu. Il a été mis à disposition sur le site internet communal et au bureau communal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

M. Dubail remercie la rédactrice et le soumet au vote.

Vote : **Oui : 78** **Non : 0** **Abstention : 10**
Le procès-verbal est approuvé.

3. Budget de résultats 2025

M. Chammartin prend la parole : D'année en année, l'élaboration d'un budget cohérent et représentatif devient une tâche délicate. En effet, nous devons bonne an mal an enregistrer des augmentations significatives dans les dépenses dites liées, notamment aux frais pour les écoles et la formation ainsi que les frais pour la santé. Pour 2025, notre participation aux frais de rénovation du CO, l'augmentation des montants pour notre participation aux frais d'infrastructures de l'école primaire (nouvelle école de Romont) et celle liée aux frais des homes régionaux diminuent notre autonomie communale.

Nous allons vous présenter le budget du compte de résultats. Nous passerons les différents dicastères en vous laissant le soin de poser vos questions ou demandes d'explication.

3.1. Présentation (selon powerpoint projeté à l'écran)

M. Chammartin : L'exercice mentionne un excédent de charges de CHF 92'467.-.

Compte 0 – Administration : Rien à signaler.

Question

M. Bernard Jorand : pourquoi ne présentez-vous pas le même document que celui mis sur le site internet. On ne voit rien du tout. C'est juste un récapitulatif du total. Il était mieux celui présenté sur le site, celui à l'écran n'est pas très détaillé.

M. Dubail : cela impliquerait beaucoup trop de slide. L'idée c'est de marquer les grandes différences et ne pas aller dans les détails.

Compte 1 - Ordre public

14 : Différence avec budget 2024 = frais de fonctionnement de l'AGR comptabilisés au compte 8506.3612.00 : Participation à l'association régionale de la promotion économique (AGR – remplace ABMGV)

Compte 2 - Enseignement et formation

21 : Augmentation de notre participation aux infrastructures scolaires, jusqu'à maintenant CHF 80.-/par mois et par enfant et dès mai 2025 CHF 2'500.- par année et par enfant, soit CHF 208.33 par mois (260 %).

Questions

Mme Anouck Busset : Cela est dû à quoi ?

M. Dubail : C'est la nouvelle école de Romont qui a coûté 50 millions et on paie cet investissement. Ils ont fait sans nous consulter. Petit explicatif pour les personnes qui ne sont pas là depuis 10 ans : Nous avons été obligés de faire un cercle scolaire avec Mézières et Romont, parce que la loi nous oblige à avoir 8 classes par cercle scolaire. La Commune de Billens-Hennens n'avait pas la possibilité d'avoir ces 8 classes et Romont ne voulait pas qu'on garde les sites de Mézières et de Billens, en dispatchant les niveaux entre les sites. Résultat, nous avons eu l'obligation de faire ce cercle scolaire avec Romont, donc de signer cette convention et vu qu'il n'y a pas assez de classes à Romont, ils ont décidé de construire cette nouvelle école.

Personne ne s'étant pas annoncée : Pourquoi y'a-t-il CHF 20'000.- de moins aux produits scolarité obligatoire par rapport au budget 2024 ?

M. Dubail : Ce sont les frais liés à l'AES qui sont un peu moins élevés. Certains élèves iront une grande partie du temps à l'AES de Romont et l'autre partie du temps, ici à Billens où les jours et horaires ont été réduits, d'où la réduction des charges et produits.



Compte 3 - Culte - culture et loisirs

34 : Augmentation de notre participation aux frais d'exploitation et aux frais financiers d'Epicentre.

Compte 4 - Santé

41 : Participation homes médicalisés régionaux : 2023-2024 = augmentation de 20 %, 2024-2025 = augmentation de 10,5 %, moyenne de 2023-2025 = augmentation de 32 % (homes médicalisés).

42 : Soins à domicile et aide familiale régionaux + CHF 16'000.-.

Participation aux indemnités forfaitaires régionales :

CHF 40'618.- anciennement dans compte 5790.3612.001 (affaires sociales).

M. Dubail : précise que l'agrandissement du CO commencera à être amorti dans les comptes 2025 et la même chose pour le nouveau foyer de Siviriez. La grande partie de nos dépenses, ce sont les investissements et les missions dont la commune a la charge, comme les homes, le CO. On s'associe entre communes de la Glâne pour atteindre ces objectifs. Tous ces investissements que nous avons réalisés ces dernières années, nous commençons à les amortir depuis 2025. Ces gros investissements sont dans nos comptes 2025, il n'y aura plus de gros changements en 2026 sauf évidemment si l'Etat nous demande de construire un 4^{ème} home, d'ici 2035 peut-être.

Compte 5 - Affaires sociales

53 : Participation aux prestations Seniors+ de CHF 4'550.-.

57 : Diminution des indemnités forfaitaires (CHF 40'618.- nouveau compte No 4210.3612.00).

Compte 6 - Trafic et télécommunications

61 : Nouvelle répartition du taux de travail de l'employé communal 28% - Entretien de l'éclairage public : changement des points lumineux, 134 points à CHF 180.-, soit un montant de CHF 24'120.- (variateurs).

62 : Participation aux transports régionaux – trafic de ligne, CHF 70'000.- (nouvelle ligne mise en place depuis le 15.12.2024).

Compte 7 - Protection et aménagement

73 : Gestion des déchets = couverture 76 % (70 % demandé).

Compte 8 - Economie

85 : Participation à l'Association Glâne Région – promotion économique pour un montant de CHF 20'855.-.

Compte 9 – Finances-impôts

95 : impôts véhicules moteur.

990 : montant de la réévaluation de MCH2 (10 ans).

Questions

M. Bernard Jorand : Au compte 96, vous marquez CHF 28'000.- de produits, qu'est-ce que cela concerne ? Car il n'y aura plus de locations d'appartements.

M. Dubail : Nous percevons toujours des loyers. Appartement ancienne école d'Hennens + la Maternelle aux Mille couleurs dans le bâtiment communal.

M. Raymond Jaquet : Comment est-ce que vous justifiez l'augmentation des impôts ordinaires de CHF 2'250'000.- par rapport aux comptes 2023 où on avait CHF 1'900'000.-, représentant quand même 12% d'augmentation. La même chose au niveau des impôts spéciaux, augmentation de 16% sur le budget 2025. Il y a certes des opérations immobilières



en cours, avez-vous déjà effectué une estimation pour tous les immeubles à venir, ventes etc car cela paraît beaucoup.

M. Dubail : Il y a du retard dans la taxation et depuis 3 ans, on ne touche que ce qui est taxé, ce qui n'était pas le cas avant. Donc les personnes qui à ce jour n'ont pas été taxées sur leurs revenus 2023, et il y en a certainement beaucoup, cela n'a encore été comptabilisé. Il y a un retard. Auparavant, nous recevions des acomptes mais désormais l'Etat fonctionne différemment concernant la perception des impôts et c'est la raison pour laquelle il y a un décalage.

Dame ne s'étant pas annoncée : Est-ce que charges d'intérêts liées aux futurs crédits de construction sont déjà budgétisés ?

M. Dubail : Non. Ils vont être intégrés dans le crédit. Normalement, le budget 2025 ne tient pas compte du crédit de construction pour le projet Centre village. Il y aura quelques petites différences car il y aura des loyers que nous ne pourrions plus percevoir de quelques milliers de francs. Et on ne sait pas combien exactement nous devront emprunter si le crédit est accepté. Cela dépend des taux et des liquidités à disposition.

3.2. Rapport de la Commission financière

M. Louis Rouiller donne lecture du rapport suivant :

Rapport de la commission financière – Assemblée du 9 décembre 2024

Budget du compte de résultats 2025 (point 3 du tractanda)

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

La commission financière s'est réunie le 12 novembre et a analysé les documents puis a rencontré le conseil communal le 18 novembre afin d'éclaircir et comprendre l'ensemble des documents.

Lors de l'examen du budget de fonctionnement, le CF relève les points suivants :

- Les charges relatives à l'enseignement augmentent d'environ 5%
- Les charges liées à la santé augmentent de 16%
- Les charges pour les routes communales augmentent de 14%
- Les charge pour les transports public augmentent de plus de 90%
- Les impôts sont annoncés en augmentation d'environ 10%

Ce budget 2025, présenté avec un excédent de charge de CHF. 92'467.--, nous semble réaliste. Quelques petits ajustements ont été apportés suite à nos remarques.

La commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir.

La commission financière remercie le conseil communal ainsi que l'administratrice des finances pour leurs collaborations lors de l'analyse des budgets.

Billens, le 9 décembre 2024

Au nom de la commission financière,


Louis Rouiller



3.3. Discussion

Mme Clémence Dubilly : dans quelles mesures les charges de l'AES sont comprises dans ce budget ?

M. Dubail : Elles sont toutes comprises, dans le sens où la Commune de Mézières nous facture ses prestations, car il faut savoir que notre AES est une succursale de la Commune de Mézières et nous refacturons aux parents la fréquentation de leurs enfants à Billens. Raison pour laquelle cela coûte un peu plus cher.

Mme Clémence Dubilly : du moment où il y a une augmentation du nombre d'enfants, pourquoi cela ne couvre pas les frais liés à l'AES (recettes) ?

M. Dubail : C'est un budget qui est proposé avec le même taux que les années précédentes donc 95% de l'impôt cantonal. Lorsqu'une éducatrice est là durant une journée de 8h00, la Commune de Mézières nous facture son salaire à 8h00 + les vacances, etc et si l'on a 5 enfants en moyenne qui sont là toute la journée, nous n'allons facturer que 5 présences. On sait que selon les normes, nous pourrions avoir 10 enfants par éducatrice, donc en n'ayant que 5 enfants, la différence est à charge de la Commune.

Et c'est en partie la raison pour laquelle, le Conseil communal n'a pas souhaité ouvrir l'accueil extrascolaire du lundi au vendredi. En outre, selon les discussions avec la Ville de Romont, il était prévu que lorsqu'il y aurait une nouvelle école primaire à Romont, l'ensemble de l'AES de Billens irait à Romont.

Au final, on a eu une certaine retenue et on a décidé de maintenir notre AES les après-midis de 15h35 à 18h35 ainsi que les mercredis de 12h05 à 18h35.

Personne ne s'étant pas annoncée : il y a plein d'immeubles qui se construisent, donc la question sera peut-être différente dans deux ans par rapport à l'AES de Billens. Est-ce que dans deux ans, s'il y a beaucoup d'enfants, la commune aura encore des locaux pour les accueillir ?

M. Dubail : Nous n'avons pas prévu de changer l'affectation des locaux de l'AES.

M. Helle : Par rapport à l'AES, dans le cadre des discussions lors de la dernière législature, il y avait eu cet accord qui avait été trouvé pour que tous les enfants de Mézières et de Billens-Hennens aillent à Romont. Ensuite, les parents se sont mobilisés pour qu'on puisse garder notre accueil à Billens. Suite aux discussions que nous avons eues, nous avons trouvé cette solution d'offrir la possibilité aux enfants de pouvoir venir à l'AES de Billens en fin de journée et les mercredis après-midi mais cette situation peut effectivement évoluer dans un sens ou dans un autre. Si on voit qu'aucun parent n'inscrit son/ses enfant/s à notre AES et bien nous serons obligés de le fermer et inversement, si on voit qu'il y a beaucoup d'enfants, les discussions peuvent reprendre pour changer la situation. Rien n'est figé et le local reste effectivement ici, sans changement d'affectation.

Mme Anouk Busset : Cela pose quand même la question d'avec les horaires réduits que vous avez proposés pour l'année prochaine qui ne répondent absolument pas aux demandes qu'on est beaucoup à avoir. Un bon nombre de parents vont trouver d'autres situations et du coup vous allez pouvoir réduire encore plus mais on est beaucoup pour qui cela pose un gros problème. Donc il faudra peut-être trouver un moyen de discuter car de dire, en moyenne 5 enfants qui sont présents, cela arrive seulement pour des petites plages. L'accueil est complet à plus de 4 moments par semaine, les lundis après-midi, les mardis midi et après-midi, les jeudis après-midi, donc cela ne correspond même pas aux horaires qui sont proposés.



M. Helle : Le problème que nous avons eu c'est que c'était une discussion avec Romont. Initialement nous avons proposé dans notre idéal c'était qu'à partir de 4 enfants inscrits par exemple, on ouvrait notre AES, mais Romont n'a pas été d'accord avec cette façon de faire car eux s'ils ouvrent, ils ont actuellement une trentaine de places dans leur AES et ils voulaient passer à plus, et s'ils ouvrent pour pouvoir accueillir des enfants des autres communes ils voulaient avoir l'assurance d'avoir un certain nombre d'enfants pour passer à 80 places et cela permet justement aux enfants aussi de manger sur place là-bas. Pour les repas, on aurait pu encore les garder à Billens car il y a un certain nombre d'enfants, ce qui posait le plus problème, c'est le matin depuis 6h30 à 8h00 où il y a moins d'enfants et en matinée aussi. Pour les parents qui ont des enfants dans les degrés les plus bas, 1H-2H, ils ont des journées entières de congé et il est clair que cette situation des fins de journée ce n'est pas l'idéal, quand il y a une journée complète d'école, l'enfant est pris en charge à midi à Romont, il va à l'école l'après-midi et il rentre et ensuite vous pouvez passer le chercher à Billens. C'est une solution qu'on a essayé de trouver à la demande des parents pour essayer d'aller dans votre sens, mais c'est clair qu'il y a différents facteurs qui sont entrés en considération par rapport à notre décision.

Mme Anouk Busset : Il y a aussi le problème avec Romont car nous avons été plusieurs à faire un téléphone là-bas pour se renseigner pour l'année prochaine où ce qui nous a été dit c'est « pour le moment, il n'y a pas la place, mais ne vous inquiétez pas, l'année prochaine cela ira mieux, peut-être ce sera janvier 2026, peut-être ce sera septembre 2025 ». Ce n'est pas extrêmement rassurant.

M. Helle : J'ai effectivement eu « vent » par certains parents de cette réponse donnée par le responsable de l'AES de Romont, par forcément rassurante, mais je peux vous garantir qu'ils vont augmenter de 50 places leur AES, confirmé par Romont. Vous pourrez donc inscrire vos enfants et les inscriptions seront ouvertes à fin janvier 2025.

Mme Floriane Schmutz : Connaissant l'évolution démographique de Romont, et voyant celle de Billens, est-ce qu'on nous garantit un nombre de places à Romont ou c'est le premier arrivé, le premier servi ? Car aujourd'hui, si on a décidé de venir s'installer à Billens, c'est pour des raisons qui sont celles d'avoir un centre village, des enfants qui sont présents, un accueil extrascolaire, une maternelle, et en fait, on va tuer le futur de nos enfants en faisant ça. Il n'y aura plus de vie et aujourd'hui, qu'elle est la plus-value dans tout ça ? C'est se débarrasser d'une organisation en lien avec cet AES qui est complexe d'organisation, je l'entends, mais où allons-nous ?

M. Helle : Par rapport à votre question, il y a aussi le projet Centre village, qui nous tient à cœur et dont on va parler plus tard. Pour exemple, lorsque je suis venu m'installer à Billens, on m'avait vendu un logement avec une école juste à côté et l'année d'après, elle était fermée. Il faut effectivement faire en sorte de garder cette vie de village et il faut qu'on trouve les solutions pour pouvoir le faire, mais après ce n'est pas toujours évident. Par rapport à votre remarque, à mon sens il est impératif que les enfants de Billens-Hennens puissent avoir une place en accueil extrascolaire et on a eu la garantie de Romont dans ce sens. Il est évident que si un jour il ne devait plus y avoir de place là-bas, une nouvelle discussion aurait lieu pour ouvrir de nouvelles plages horaires à l'AES de Billens. Mais dans l'immédiat, il vous faut rester confiants que vous aurez une place pour vos enfants à Romont.

M. Dubail : Idéalement ce serait que Romont ait la succursale ici et plus Mézières, mais cela prend du temps.

M. Helle : Et Romont n'étaient pas d'accord.

Mme Floriane Schmutz : Il faut penser à nos petits, car il y a beaucoup d'enfants qui sont en bas âge qui sont à l'AES. Comment un enfant qui a 4-5 ans va s'organiser



pour savoir en fait que par exemple aujourd'hui je vais manger à midi à Romont, je passe ensuite l'après-midi à Romont et en fin de journée je reviens à Billens, parce que cela arrangera aussi le parent de ne pas faire des allers et retours entre Billens et Romont. Je trouve que l'organisation pour nos enfants est complexe, elle n'est déjà pas évidente aujourd'hui et on rajoute en fait une difficulté dans la gestion familiale. Ce n'est pas évident.

M. Helle : Je comprends, mais vous avez le choix de mettre tout le temps votre enfant à Romont si cela pose moins de problèmes d'organisation. Déjà à l'heure actuelle, il y a certainement des enfants qui ont déjà un mode de garde complexe (une fois chez leur papa, une fois chez leur maman ou les grands-parents, etc) qui doivent prendre le bus, ne pas prendre le bus, cela fait partie de la vie actuelle.

Mme Anouk Busset : Il y aussi un autre élément. On parle de 80 places à Romont, avec des enfants également d'une tranche d'âge de 4 à 15 ans, c'est très très lourd. On rencontre déjà des soucis actuellement avec la différence d'âge dans des petites structures où ils sont dans des classes à 20-24, donc beaucoup de parents ne vont pas vouloir faire cela, car 80 c'est énorme et c'est compliqué. C'est un côté émotionnel qui ne vous intéresse peut-être moins mais c'est un élément qui pose problème. Pour finir, une douzaine de familles ont rédigé une lettre au Conseil communal comprenant les réactions et les explications face à toute cette situation, courrier qui sera remis à la fin de la séance.

M. Helle : Pour précision, selon les dernières informations, l'AES de Romont sera dans l'actuel collège de la Condémine. Ce sera des salles de classe, ce ne sera donc pas 80 enfants tous ensemble dans un espace et ils vont probablement être regroupés par âge, ce qui évitera les problèmes que vous relevez.

Mme Clémence Dubilly : Comment il est possible de s'engager sur des places de garde à Romont si l'on ne connaît même pas actuellement leur future organisation ? Peut-on vraiment nous assurer une place ou premier arrivé, premier servi ?

M. Helle : Comme précédemment énoncé, il y aura 80 places donc pas de soucis. Et il est hors de question qu'un enfant de Billens ou d'Hennens n'ait pas de place en accueil, faute de quoi d'autres dispositions devront être rediscutées pour trouver des solutions. Mais à ce jour, je peux vous confirmer que j'ai eu l'assurance de Romont qu'il y aura assez de place pour les enfants de notre commune, donc il ne faut pas vous inquiéter.

M. Dubail : La Commune de Romont s'est engagée au moment où on a dû faire qu'un cercle scolaire. Etant donné qu'elle ne voulait plus qu'il y ait de classes à Billens, elle devait à un moment donné (après la construction de la nouvelle école) assumer l'AES dans son entier.

Mme Mireille Mugny : Constate que cette discussion concerne plutôt la Commission scolaire et souhaite que l'Assemblée puisse revenir au sujet en cours, le budget.

M. Dubail : Prend acte et précise qu'effectivement cela aurait pu être un point à discuter dans les divers.

Il n'y a plus de questions en rapport au budget et M. Dubail passe au vote.

3.4. Approbation

Vote : Oui : 77	Non : 0	Abstention : 6
Le budget de résultats 2025 est approuvé.		



4. Présentation plan financier 2025-2029

Introduction (présentation à l'écran)

M. Dubail : Ce plan financier tient compte de 2,5 % de charges de plus chaque année et de produits qui augmentent de manière régulière de 1,5 %.

C'est lié en particulier à l'augmentation des habitants et aux charges des associations de communes qui augmentent chaque année. Ces charges sur les 10 dernières années, elles ont augmenté de 8% par année et les produits de 5,65%. On faisait un peu moins de marges au fil des années parce que, comme vous le savez, on a pu faire certaines provisions les années précédentes. Donc cela tient compte de beaucoup d'éléments à venir, par exemple si l'on prend l'aménagement du bureau communal, celui-ci est déjà intégré dans les comptes depuis 2022, mais il y a de nouveaux éléments qui vont entrer en ligne de compte dans le plan financier, en l'occurrence c'est le Centre village qui, s'il est accepté, aura un impact un peu en 2025 mais surtout à partir de 2026, car on va emprunter une partie de cet argent et payer des intérêts, les panneaux photovoltaïques vont entrer en ligne de compte plus tard, car tout n'a pas été installé, la place multisports est terminée (2022-2023) donc on va gentiment commencer à amortir les coûts liés à cette installation, le Kubota c'est le véhicule de notre employé de l'édilité montant qui est déjà dans les comptes. Et si on regarde les chiffres sous mise en conformité des arrêts de bus, ce sont les nouveaux arrêts que nous allons devoir construire en l'occurrence pour la nouvelle ligne qui sera mise en place avec Romont et ces aménagements seront amortis depuis 2026 au plus tôt.

Il y a aussi le réseau d'eau, dont on parlera tout à l'heure, où là aussi ce sera en 2025 donc les amortissements vont débuter en 2026 voire 2027, tout dépend de la temporalité de ces réalisations.

Présentation à l'écran-explications

Vous avez les comptes depuis 2014 avec 684 habitants. A ce jour : 891. Raison pour laquelle, les charges augmentent. Actuellement, on participe à 3% des charges de la Glâne, alors qu'auparavant on était à 2% parce que la commune de Billens-Hennens était beaucoup moins importante au niveau de sa population.

La population augmente de façon significative pour probablement être aux environs de 1'100 habitants en 2027. Du coup, les revenus et charges = augmentation proportionnellement. Avant les années 2020, on a fait pas mal d'excédents de recettes, CHF 2'240'000.-, ce sont des bénéfiques que nous avons cumulés et nous avons fait des provisions dans le but de faire le projet Centre village. Mais ces liquidités ont été utilisées pour payer toutes ces années nos investissements (place multisports, réseau d'eau, chemin des Pales et tous les gros travaux), d'ailleurs vous pouvez voir au niveau du bilan, en 2014 nous avons 2 millions de dettes et en 2024, on a 2,3 millions donc la dette a très peu évolué ces dernières années et elle est quasiment liée aux liquidités qu'on doit avoir. Comme vous le savez, on a un compte à l'Etat sur lequel l'Etat débite directement certaines charges qui nous incombent (par exemple part aux salaires des professeurs). Compte sur lequel également l'Etat pour le versement de vos impôts.

A l'époque, il y a certaines personnes qui souhaitaient qu'on baisse les impôts ce qu'on a refusé car on souhaitait mettre cet argent de côté pour le Centre village, par contre, nous avons tout de même un peu baisser les impôts, avant nous étions à CHF 1.- et on est descendu à CHF 0.95.

Evolution des charges : on voit que ces 10 dernières années, Billens-Hennens fait face à CHF 160'000.- d'augmentation de charges chaque année (CO, RSG, etc). Il faut savoir qu'on vous a présenté un budget tout à l'heure avec un excédent de charges de CHF 90'000.-. Il faut savoir qu'au mois de septembre 2024, on devait trouver CHF 400'000.-



pour les charges supplémentaires, qu'on a trouvé puisqu'on boucle avec un excédent de CHF 90'000.-.

Revenus : augmentent puisque la population augmente.

Pour la suite, on a tenu compte de ces 2,5 % de charges par année et des 1,5 % de produits par année, ainsi que des nouveaux amortissements dont le Centre village pour lequel, à partir de 2026-2027 il y aura les intérêts bancaires liés à l'emprunt.

Un plan financier cela nous permet de savoir où l'on va, et au niveau du budget de résultats, on se rend compte probablement en 2026 on aura peut-être encore un excédent de charges de CHF 53'000.-. On voit qu'on est plus ou moins à l'équilibre au niveau des budgets qui sont projetés jusqu'en 2031, tenant compte de ce que va nous coûter le projet Centre village. Pour son amortissement, environ CHF 150'000.-, sera pris sur nos fonds propres, car dans notre bilan nous avons des provisions au passif servant à ce ceci. Donc du coup, sur les 15 prochaines années, nous amortirons ces CHF 150'000.- au moyen de nos liquidités. Cela n'a pas un impact direct sur nos finances.

Notre bilan va automatiquement augmenter. On était aux environs de 4 millions en 2014, au fil des investissements que nous faisons, notre fortune augmente puisqu'en 2024, on est quasi à 9 millions ; à noter qu'il y a MCH2 qui est entré en ligne de compte, on a donné de la valeur à nos biens, et si on termine ce projet Centre village, on devrait arriver proche des 16 millions vu que c'est un projet à 7 millions, cela va augmenter notre bilan et au niveau de la dette, elle va aussi augmenter.

Questions :

M. Bernard Jorand : Avez-vous tenu compte de ce que la Confédération va déduire au Canton, qui lui va facturer aux communes, donc augmentation des charges ?

M. Dubail : Nous ne savons pas encore ce qu'elle va déduire. On n'a pas non plus tenu compte des mutations. On sait qu'on a environ 10 futurs immeubles, donc augmentation des droits de mutation. Malgré ceci, il est très difficile de prédire l'avenir au plus juste.

M. Raymond Jaquet : La présentation n'est pas très explicite, car on ne voit rien. Est-ce que la Commission financière a étudié ce plan financier. Est-ce qu'il y aura un rapport conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales ?

M. Dubail : Oui elle l'a vu, mais il n'y aura pas de rapport.

M. Raymond Jaquet : Je suis surpris car vous aviez présenté une planification financière à fin 2023 et là vous aviez clairement dit que le maximum du crédit serait de 6 millions 760 pour le Centre village. Je suis également surpris lorsque vous mentionnez que les CHF 150'000.- nous n'aurons pas à les « sortir », il faudra bien amortir le crédit bancaire, donc l'argent liquide il faudra bien le sortir.

M. Dubail : Ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui lorsqu'on emprunte de l'argent, les banques ne veulent plus qu'on amortisse, elles préfèrent qu'on emprunte x millions sur 15 ans. Il ne faut pas non plus oublier que cet argent qu'on a mis de côté pour financer nos autres projets, nous a évité d'emprunter de l'argent durant les années passées. Car aujourd'hui, si nous n'avions pas eu ce fond « Centre village », on aurait quasi 5 ou 6 millions de dettes et on vous demanderait aujourd'hui que 3 millions à emprunter. Il est évident qu'il y aura une partie qui sera amortie, mais le lien n'est pas forcément fait avec les 3% d'amortissement comptable du bâtiment qui est construit. Cela dépendra de la négociation qui sera faite avec la banque et de quel niveau d'amortissement elle nous octroiera. Et vraisemblablement et on ne le cache pas, si la Commune fait le projet Centre village, elle aura une dette d'environ 9 millions donc environ CHF 8'000.-/habitant, ce qui est considéré comme haut.

Il est vrai qu'à fin 2023, on avait parlé de 6 millions, mais les offres sont rentrées à la fin de l'été 2024 début d'automne 2024, et l'addition a été faite et nous sommes arrivés à 7 millions et le Conseil communal s'est dit d'une part que ce n'était pas à lui de retirer ce



projet mais la décision incombait à la population de savoir si elle souhaite aller de l'avant ou non avec ce projet, et d'autre part, elle a estimé que ce projet était tout-à-fait réalisable par rapport au développement de la commune à l'avenir.

Personne ne s'étant pas annoncée : Auparavant vous avez parlé du montant pour l'école de Romont qui devait initialement coûter 30 millions, pour finir finalement à 50 millions. On a quoi comme sécurité ?

M. Dubail : On en parlera après, au point concernant le projet.

M. Berset : Précise qu'il y a eu un premier projet qui a été estimé à 34 millions et ensuite ce projet a été modifié (augmentation de la surface, capacité, salles de gym) d'où l'augmentation du coût à 50 millions.

5. Budget des investissements 2025

5.1. Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et seconde liaison à Romont

5.1.1. Présentation (plan mis à l'écran)

M. Dubail : En préambule, la Commune de Billens-Hennens produisait de l'eau, mais nous avons dû arrêter en raison du problème de qualité de cette eau et on devait, par rapport à la route cantonale, protéger nos sources pour un coût estimé entre 1 et 2 millions, et de fait, le Conseil communal a décidé de tout arrêter la production d'eau sur le territoire et d'acheter de l'eau uniquement à EauSud via la Commune de Romont et au RSG.

M. Pichonnat : On arrête les captages du réservoir des Dailles et la STAP, et nous sommes obligés de faire ce captage pour assurer au niveau défense incendie d'Hennens, vu que nous n'avons pas assez de pression, raison pour laquelle on va se rallier directement sur Drognens, en faisant un 2^{ème} raccordement – 950 mètres – 1 chambre de comptage qui sera limité le débit. Du coup, la défense incendie sera assurée par la pression de Romont.

Nous avons également un autre projet pour rallier sur Billens, mais nous ne sommes pas prêts dans l'immédiat.

A noter que le cheminement mentionné sur le plan n'est pas encore définitif. Le dossier doit être mis à l'enquête.

M. Dubail : Pour résumer, engagement à hauteur de CHF 580'000.-. Si on avait dû changer la STAP + entretien de la route cantonale, on approchait les 2 millions d'investissement. Nous avons préféré cette option. CHF 500'000.- seront financés par un emprunt, au niveau des charges = CHF 7'500.- par année reportées sur votre facture d'eau.

5.1.2. Rapport de la commission financière

M. Louis Rouiller, Président, donne lecture du rapport suivant :

(page suivante)



Préavis au crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et seconde liaison au réseau de Romont (point 5.1 du tractanda)

La commission financière a pris connaissance et analysé la demande de crédit. Ces travaux apporteront la sécurité d'approvisionnement en eau et faciliteront les travaux sur le réseau d'eau communal. La commission financière approuve cette dépense et donne un préavis favorable à cet investissement. Elle recommande à l'assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté.

Billens, le 9 décembre 2024

Pour la commission financière :


Louis Rouiller

5.1.3. Discussion

M. Bernard Jorand : Il n'y aura plus de frais de réservoirs ?

M. Pichonnat : Non.

Personne ne s'étant pas annoncée : Qu'est-ce qui va changer au niveau de la pression ?

M. Pichonnat : On aura une pression régulière sur les hydrantes. Actuellement, si nous devons tirer sur Hennens en cas d'incendie, sans le réservoir, nous n'aurions pas la pression. Après, on aura une pression à 7 ou 8 atmosphère environ, mais elle sera limitée (initialement on aura plus).

M. Bernard Jorand : Est-ce que les vieilles conduites vont tenir le coup ?

M. Pichonnat : Les conduites ne sont pas vieilles.

M. Bertrand Jorand : Cela veut dire que les sources de Billens sont complètement abandonnées ?

M. Dubail : oui.

M. Bertrand Jorand : Donc les captages faits il y a quelques années ne servent plus à rien ?

M. Pichonnat : Il y a eu ce chlorothaline qui devait selon les prévisions être éliminé sur environ 15 ans, mais il y aurait plutôt une tendance à l'augmentation.

M. Dubail : Précise que l'Etat nous a mis au pied du mur.

5.1.4. Approbation

M. Dubail : Annonce l'arrivée d'un nouveau citoyen arrivé en cours du sujet et qui rejoint le vote.

Vote : Oui : 89

Non : 0

Abstention : 0

Le crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et seconde liaison à Romont est approuvé à l'unanimité des voix.



5.2. Crédit de construction pour la dernière étape projet Centre village

5.2.1. Présentation (rapport explicatif du Conseil communal et plans mis à l'écran)

M. Dubail : A la législature précédente, dès 2017, le Conseil communal s'est posé la question de savoir ce qu'il allait faire de l'ancienne école, et on ne savait pas encore à ce moment-ci que le bâtiment communal actuel allait lui aussi devenir une ancienne école. En 2019, dans le cadre d'une démarche participative où la population a pu participer à des séances de travail avec l'appui du bureau Ruffieux & Chehab, où la question était : que fait-on avec cette place sachant que le bâtiment devait de toute manière être rénové voire détruit. Donc environ 20 à 30 citoyennes-citoyens ont pu partager leurs différentes réflexions/idées à ce sujet.

En juillet 2014, le restaurant de Billens a fermé ses portes. Les finances communales 2014 ne permettait pas l'acquisition de ce bâtiment.

Dans le cadre de ce projet Centre village, la majeure partie des participants disait qu'il fallait un lieu de rencontre en dehors du terrain de foot et/ou du terrain de pétanque. L'idée était d'avoir un point de ralliement où tout le monde puisse se rencontrer, recréer un centre dit village. Depuis des années, on pense qu'un jour on sera poussé à nous marier éventuellement avec Romont et on ne veut surtout pas devenir un quartier de Romont comme la Maula par exemple.

Outre l'idée d'aménagement de cette place, la création d'une salle des fêtes a été retenue également et d'une buvette.

Nous avons eu beaucoup de surprises dans ce projet. On est dans une zone d'intérêt général et nous n'avons pas le droit de construire des appartements et/ou des immeubles. Et nous ne sommes pas la question au changement de notre PAL de faire changer l'affectation de cette zone et cette question n'a pas non plus été soulevée par notre urbaniste. Du coup, on l'a un peu payé car on ne peut pas faire d'immeuble d'habitation ou d'immeuble avec une partie d'habitations. Nous n'avons pas le droit non plus d'ouvrir un restaurant. La législation est différente sur Vaud.

En 2021, le nouveau Conseil communal s'est posé la question de savoir s'il allait tout rechanger dans son PAL, mais ne l'a pas fait sur conseil du Canton.

Plusieurs choses ont été étudiées par rapport à ce projet, par exemple une salle des fêtes implique un parking, d'où le parking souterrain prévu dans le projet ; souterrain également dans le but d'avoir une place Centre village sans places de parc, où les gens peuvent se réunir ou y faire des activités. On a également profité du chemin des Planches pour créer aussi des places de parc extérieures, ceci afin d'avoir un maximum de places de parc.

La destruction de l'ancienne école a tout de suite été une décision. Dans le cadre de l'avant-projet, nous avons demandé de calculer le coût pour rénover le bâtiment, qui s'est chiffré à 4 millions. Option non retenue. Une éventuelle destruction du bâtiment communal actuel a été étudiée, mais non retenue également. Dans les différentes étapes du projet, il a été décidé dans un premier temps de déménager le bureau communal et la Salle du Conseil communal dans le bâtiment où nous nous trouvons ce soir au chemin des Pales 3. Ensuite dans ce même bâtiment, nous avons aménagé une salle pour l'AES, une salle pour les sociétés, etc.



Elément important : le bâtiment communal actuel est chauffé par l'installation de chauffage située dans l'ancienne école. Cette installation est clairement en fin de vie et il faudra de toute façon trouver une solution pour chauffer le bâtiment communal si le projet venait à ne pas se faire car ladite installation va tôt ou tard tomber en panne définitivement.

Nous avons fait cette réalisation par étape, en déplaçant le bureau communal, en construisant la place multisport, en aménageant le Chemin des Planches d'une part pour permettre d'accéder au secteur plus facilement, et surtout pour construire ces places de stationnement, autorisées en raison de la place multisports.

Mobilité : Idéalement nous aurions voulu que l'arrêt de bus se trouve devant la future place, mais c'est impossible pour questions de manœuvres du bus.

Priorité au projet : Une question soulevée par la Commission financière à notre dernière entrevue était de savoir ce que nous allions faire avec cette buvette. Et bien nous n'avons pas de solution car, nous pouvons faire une buvette qui serait directement liée aux activités sur le site, mais pour un restaurant cela reste compliqué. Il faudrait trouver un business modèle qui soit capable de faire fonctionner ce site, non ouvert tous les jours, avec des horaires adéquats, donc ouverts à toute proposition. Raison pour laquelle dans le plan financier, nous m'avons pas inclus de rentrées pour cette buvette dans l'immédiat.

M. Dubail présente le détail de l'investissement à l'écran (doc ci-dessous)

- **0290.5040.06 Centre du Village – Réalisation CHF 7'400'000.-**
Phase projet consolidé = CHF 400'000.-
Phase 41 = CHF 240'000.-
Phase réalisation = CHF 6'760'000.-

Financement

- Par les liquidités : CHF 260'000.-
 - Emprunt : CHF 6'500'000.-
-
- Total CHF 6'760'000.-**

Charges

- 2025 : CHF 1'500'000.- à 1.5% durant 6 mois = CHF 11'250.-
 - 2026 : CHF 6'500'000.- à 1.5% = CHF 97'500.-
 - 2027 : CHF 6'500'000.- à 1.5% = CHF 97'500.-
 - 2028 : CHF 7'400'000.- à 1.5% = CHF 111'000.-
 - Amortissement PF : CHF 2'400'000.- = CHF 0.-
 - Amortissement PA : CHF 5'000'000.- à 3% = CHF 150'000.-
- } = CHF 261'000.-

Aspect financier - commentaires

Phase avant-projet a coûté CHF 400'000.- : études débutées en 2019. Financement par les liquidités.

Phase d'appels d'offres : Crédit de CHF 240'000.- voté en assemblée communale. Nous avons demandé des offres pour le 80% de ce que coût le projet.



On a fini à CHF 6'760'000.-. Tout est chiffré, sauf pour le carrelage, les extérieurs, et on a mis CHF 380'000.- de réserve en cas de surprises. Financement en partie par les liquidités.

Depuis 2019, le montant estimé à 4,5 millions à ce moment-là a sensiblement augmenté en raison de l'augmentation des coûts dus au COVID, la guerre en Ukraine, etc

Charges financières : C'est une projection, selon le mode d'emprunt choisi.

Intérêts annuels pour l'emprunt : CHF 111'000.-, si on considère qu'on met toute la dette à la charge du Centre village – taux actuel 1.06 % pendant 10 ans.

Amortissement : CHF 150'000.- par année qui seraient prises les 15 prochaines années sur nos provisions de CHF 2'240'000.- qu'on a mis de côté entre 2015 et 2021.

Exploitation : Nous avons évalué à environ CHF 60'000.- de revenus ; montant représentant la location deux appartements à louer, la location de la salle, revus du parking, bien entendu sans le restaurant. Charges d'entretien : env. CHF 30'000.- (conciergerie, etc.), des charges que nous avons déjà aujourd'hui avec nos bâtiments communaux.

Fin de la présentation.

5.2.2. Rapport de la commission financière

M. Louis Rouiller donne lecture du rapport suivant :

Rapport de la commission financière sur le Crédit de construction pour le projet Centre Village (point 5.2 du tractanda de l'assemblée du 09.12.2024)

Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chères citoyennes, chers citoyens,

Etant donné l'importance de l'objet soumis, le rapport de la commission sera, pour une fois, un peu plus long que d'habitude.

Afin d'étudier les points qui lui sont soumis pour avis et rapports, la commission financière s'est réunie les 12 et 26 novembre derniers. Elle a également été reçue par le Conseil communal en date du 18 novembre 2024.

La commission tient en premier lieu à remercier le Conseil pour son engagement, son travail et son enthousiasme dans le projet qu'il accompagne depuis plus de 5 ans en vue d'élaborer un projet visant à dynamiser et rendre le centre de notre village convivial. L'objectif de chercher à créer pour les habitants un lieu de rencontre dans un espace repensé et agréable ne peut être que loué.

L'investissement soumis à l'Assemblée est de 6,76 millions, portant le coût total du projet à 7,4 millions, montant qui devra être assumé, en plus des coûts d'exploitation de l'infrastructure prévue, sur plusieurs dizaines d'années. Dès lors, le regard de la commission financière doit permettre d'apprécier si un tel investissement, de par sa nature et son montant, est supportable et proportionné aux ressources communales.

La loi cantonale sur les finances communales précise notamment les critères suivants :

- la politique financière et la gestion administrative des communes doivent viser à un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier ;
- l'équilibre des charges et des revenus doit être assuré ;
- il convient de vérifier si les dépenses prévues sont nécessaires et supportables.



La commission constate les points suivants :

- le plan financier établi prévoit dès 2028 un excédent de charges se situant entre 150'000.00 et 200'000.00 francs. Dès lors l'équilibre financier attendu n'est pas réalisé ;
- l'investissement envisagé conduira à un endettement de 6.5 millions de francs dès 2028, soit près de CHF 6'000.00 par habitant en comptant avec une population de 1'100 personnes ;
- le projet consiste en la création d'une salle de fêtes, d'une buvette, d'un appartement, d'un bureau pour l'édilité et d'un parking souterrain de 20 places ;
- l'objectif visé par cette réalisation est de rendre vivant le centre du village et d'offrir à ses habitants un espace de rencontre.

Dès lors, en prenant en compte :

- du déséquilibre financier durable qu'engendrera la réalisation du projet présenté ;
- de l'endettement conséquent envisagé ;
- de la nécessité d'un réaménagement du Centre village et de la création d'un espace que les habitants pourront se réapproprier ;

la commission reconnaît être partagée entre les aspects strictement financiers ou économiques et ceux liés à l'amélioration de cet espace public.

Elle juge néanmoins que les coûts et l'endettement, bien que massifs, pourront être supportables.

Aussi la commission émet-elle un préavis favorable avec les réserves stipulées plus haut, en prenant en compte, avant tout, l'enjeu stratégique du projet soumis.

Elle laisse dès lors l'Assemblée débattre et se déterminer sur le crédit d'investissement de CHF 6'760'000.00 sollicité pour la réalisation du projet Centre village tel qu'envisagé.

Billens, le 9 décembre 2024

Pour la commission financière


Louis Rouiller

5.2.3. Discussion

M. Dubail : A omis de le stipuler en début de séance, et s'en excuse, mais il précise que les débats sont enregistrés (depuis le début de l'assemblée) car il est très compliqué sinon de faire un procès-verbal qui reflète la totalité de nos discussions.

Mme Anouk Busset : Lorsque vous parlez d'amortissement de CHF 2'400'000.- dans le slide précédent. Ce montant n'avait-il pas déjà été réinvesti dans les différents projets tels que place multisport, chemin des Planches etc ? Ou est-ce que c'est un autre montant ?

M. Dubail : Le montant de CHF 2'400'000.- sont au passif, en provision, donc c'est de l'argent que nous avons le droit d'utiliser pour le Centre village. Aujourd'hui, nous n'aurions plus le droit avec MCH2 de faire des provisions, raison pour laquelle on s'est arrêté. Et à gauche, on avait de l'argent vu que c'était le bénéfice de chaque exercice, mais cet argent on ne l'a plus à la banque car on l'a utilisé pour financer les différents projets au lieu d'emprunter. Le liquide, nous ne l'avons plus forcément.

Mme Anouk Busset : Mais ce montant peut toujours être utilisé ?

M. Dubail : oui puisqu'il est au passif.

M. Gérald Gavillet : J'ai juste un petit doute, car vous avez parlé de 2 appartements et sur les plans, il y a 1 appartement et 1 bureau ?

M. Dubail : Officiellement c'est un bureau. Pour être clair, on a droit à un logement. Dans tous les cas, on va modifier notre PAL pour passer cette parcelle en zone centre village afin de pouvoir clairement louer ce deuxième logement et bétonner le fait qu'on souhaite quand même ouvrir une partie restaurative et obtenir une patente. Malheureusement, et comme mentionné plus haut, on aurait dû le faire dès le départ, mais il fallait le savoir.

Mme Françoise Reynaud : Votre projet est bien mais un peu cher. Ne serait-il pas possible de revoir les coûts pour diminuer le montant total ?

M. Dubail : Malheureusement, ce sont les montants reçus à réception des offres ; offres fermes sur la base d'un appel d'offres. A noter qu'il y a des entreprises de la place qui n'ont même pas pris la peine de répondre, exemple : Ropraz, Pittet. Au final, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on est arrivé au montant total que nous avons estimé et budgétisé par rapport à l'augmentation des coûts (COVID, guerre en Ukraine). Nous n'avons pas eu de surprise.

Mme Françoise Reynaud : Si j'ai bien compris, dans le montant total, il n'y a pas les aménagements extérieurs ? Donc cela va encore faire augmenter le montant ?

M. Dubail : On n'a pas d'offre pour les aménagements extérieurs. C'est comme lorsqu'on construit sa maison, et on sait qu'on a CHF 600'000.- pour les extérieurs et pas un centime de plus. Comme mentionné avant, le projet n'est pas encore définitif. Pour exemple pour la cuisine, estimé à CHF 400'000.-, nous avons dû faire appel à un cuisiniste pour établir un projet mais cela nous a coûté CHF 7'000.-. Pour les aménagements extérieurs, si nous avons dû faire appel à un architecte paysagiste, il nous aurait demandé peut-être CHF 20-25'000.- et on aurait un projet non abouti, raison pour laquelle nous n'avons pas jugé utile de dépenser cet argent pour l'instant.

M. Hubert Waeber : Vous parlez de CHF 7'000.- pour la cuisine mais sans les appareils ?

M. Dubail : Non, c'est CHF 400'000.- la cuisine. Les CHF 7'000.- correspondent aux frais du mandat du cuisiniste pour la réalisation des plans. C'est comme pour les tuyaux de ventilation, nous avons dû payer CHF 15-20'000.- à un ingénieur CVS pour la réalisation des plans, chiffrage de l'ouvrage, établissement du cahier des charges qui est ensuite mis en soumission auprès d'entreprises du métier pour obtenir des offres fermes.

M. Bernard Jorand : le parking, peut-on évaluer son coût ?

M. Dubail : CHF 1'500'000.-

M. Bernard Jorand : Et si on avait les places en épi à la place, cela ne coûterait-il pas moins cher ?

M. Dubail : Effectivement, mais il y a les sous-sols pour lesquels il faut creuser, ensuite créer les relations, etc. Bien entendu, on pourrait ne pas faire de parking souterrain, mais dans ce cas il n'y aurait plus de Centre village si à la place il y a des places de parc à l'extérieur. Notre but étant de faire un lieu de rassemblement, un lieu sympathique où se poser, se rencontrer, et pas un parking sur la place.



Mme Maria Demierre : S'il y avait un parking extérieur, les places ne seraient occupées que lorsque la salle serait louée ? Donc le coût du projet serait sensiblement diminué.

M. Dubail : Oui, mais par exemple, si du coup on organise une manifestation, nous ne pourrions pas la faire à l'extérieur parce qu'on loue le parking. Quant à une diminution de coût effectivement, mais les places de parc cela vaudra toujours de l'argent, d'ailleurs cela fait partie du patrimoine financier.

M. Baumgartner : Pour les appartements, les locations de ces appartements c'est comme si vous faisiez des villas ou autres, on a investi mais les locations servent juste à amortir. Donc pourquoi faire un appartement à côté d'une salle de fêtes, au-dessus d'un futur restaurant, donc du bruit et donc pouvant être un souci.

M. Dubail : Nous avons dû engager un acousticien afin de remédier aux nuisances sonores. A savoir que ce bâtiment sera super isolé car il y a des normes en regard du type de bâtiment. De l'isolation phonique a été imposée dans tout le bâtiment. Donc pourquoi avoir choisi de créer un logement, car cela nous apporte un revenu.

M. Baumgartner : Sans l'appartement, la salle coûterait moins cher car il n'y aurait pas toute cette isolation phonique etc

M. Dubail : Oui mais on en revient à ce Centre village, on ne fait pas un immeuble. Si on fait un immeuble, à ce moment-là, on vend le terrain et quelqu'un achètera et en fera un immeuble. C'est une option à envisager si le projet venait à ne pas se faire. Mais la tâche de la commune n'est pas de faire des appartements.

Mme Elise Rion Guélat : Et l'option sans appartements ?

M. Dubail : Ce n'est pas une option envisagée. Car vous vous faites du souci pour les locataires ?

Mme Rion Guélat : Oui.

M. Dubail : L'appartement peut être occupé par exemple par le gérant du restaurant ou par une personne étant consciente des éventuelles nuisances. Mais le bâtiment offre une très bonne isolation phonique, mais je vais donner la parole à notre architecte à ce sujet.

M. Christen du bureau Ruffieux & Chehab : Une chose qu'on peut préciser c'est que la salle des fêtes a une hauteur de plafond adaptée au nombre de personnes que la salle peut accueillir. La topographie du site présente une légère pente entre la route cantonale et l'entrée du bâtiment et pour suivre cette pente, nous avons surélevé la salle des fêtes ce qui a permis de pouvoir glisser le parking dessous. Comme la salle des fêtes est plus haute sous plafond que la buvette adjacente, il y avait un espace sous le toit où on pouvait tout naturellement y glisser un appartement. C'est aussi une opportunité par rapport aux contraintes du site et du projet.

M. Martial Jorand : Vous êtes certains de pouvoir changer le PAL ?

M. Dubail : Oui. On nous parle de densification, donc je pense que le Canton préférerait même voir un immeuble avec le maximum d'hauteur et le maximum de logements dedans.



M. Martial Jorand : La fête de la Jeunesse qui se faisait sur cette place et qui, sur votre demande, s'est vu être déplacée au terrain de foot en dehors du village, à cause des nuisances sonores.

M. Dubail : C'est faux, ce n'est pas une demande du Conseil communal. Je pense que c'est la Jeunesse qui a décidé de se préparer au fait qu'il y aurait bientôt des travaux sur cette place.

M. Martial Jorand : D'accord, je prends note. Mais qu'en est-il des nuisances sonores à l'extérieur, au niveau des futurs nouveaux immeubles en construction ?

M. Dubail : Il y a aura des mesures strictes d'usage, comme par exemple les baies vitrées de la salle qui devront rester fermées lors de mariages, anniversaires ou autres. Selon l'acousticien et les normes qui seront appliquées au matériel, il nous a été confirmé que la musique pourra être mise à un certain haut volume sans que cela ne dérange l'extérieur, et de plus, il y a un saas.

M. Raymond Jaquet : Je ne suis pas contre le projet ou de faire quelque chose au milieu du village. Il y a quand même dans ce projet 200 places mentionnées par vos soins tout à l'heure, toutefois dans le descriptif sur internet, il est noté 100 à 120 places assises. Pour les sociétés locales, lors des soirées ou café concerts, je vois mal avec cette capacité, la réalisation de tels projets. Pour un loto par exemple, il faut au minimum 100 places pour se sortir un bénéfice. Pourquoi ne pas augmenter la grande salle dans ce projet ?

Je prends un exemple : à Bussy sur Moudon, petit village de 400 habitants, ils viennent de réaliser en 2023 une salle faisant 160 personnes pour repas-banquets et 200 places. Ce point-là me paraît assez sensible.

Mon dernier point est celui des finances et je remercie la Commission financière d'avoir soulevé ce problème, c'est quand même une hypothèque sur le long terme donc on va se fermer le robinet sur les investissements futurs, on va être limité. La marge de manœuvre, vous l'avez dit, est restreinte donc on va avoir des difficultés à peut-être honorer des engagements qui deviendront urgents. Donc je vous pose la question, on est la Commune la plus cher du district en terme fiscal, on est la troisième Commune la plus cher dans le Canton avec 0,95 cts d'impôt. Est-ce que vous pouvez me garantir qu'avec ce projet, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts dans les 3 à 5 ans à venir, même plus ?

M. Dubail : Evidemment que non, nous ne pouvons pas le garantir. Par rapport au taux d'impôt, je souhaite juste rappeler qu'au niveau de la contribution immobilière cela vaut juste 10 points d'impôt donc il faut comparer ce qui est comparable. Tout à coup si le Réseau Santé de la Glâne ou l'Etat nous dit, il faut construire un nouvel EMS, même si l'on sait qu'un nouvel EMS ne sera pas construit dans les 3 ans, cela augmenterait les charges des communes c'est évident. D'ailleurs, toutes les communes parlent de peut-être devoir augmenter les impôts. A chaque fois qu'on parle d'impôts, j'ai l'impression qu'on paie la moitié plus d'impôts que les autres communes, mais ce n'est pas la réalité.

En ce qui concerne la taille de la salle, ceci a été discuté à maintes reprises. Nous nous sommes dit, si l'on fait une trop grande salle, il n'y a personne qui va la louer parce qu'on ne peut évidemment pas faire un anniversaire à 120 personnes dans une salle prévue pour 250, et autres, il faudrait plus de places de parc et on les mettrait où ? Donc une place du village qui serait plus petite que celle projetée. Nous avons donc trouvé un juste milieu. Pour vous faire une idée, la taille correspond à celle de Dompierre.



M. Charly Brühlhart : Oui mais les deux salles ne sont pas au même niveau. Elles sont séparées par 4 marches d'escaliers. Pour quelles raisons votre architecte prévoit deux salles ?

M. Dubail : Parce qu'il y a des nouvelles normes. Pour exemple, étant donné que nous avons prévu de faire des parois en bois, du coup au niveau de la protection incendie, cela implique nous avons dû séparer les locaux. Il y a beaucoup de contraintes qui entrent en ligne de compte avec les nouvelles normes.

M. Benoît Helle : Là on vous présente ce projet aujourd'hui mais ce n'est pas aujourd'hui que vous le découvrez. C'est un projet sur lequel on travaille depuis un moment, nous vous avons demandé des financements pour pouvoir avancer dans nos études donc cela fait un moment que vous savez la taille de la salle, ou le fait d'avoir des appartements. Je pense aujourd'hui la question c'est en rapport au montant de l'investissement mais ces questions-là elles ont déjà été traitées avant.

M. Philippe Curdy : Je souhaite tout d'abord vous féliciter pour ce projet. Car depuis le temps qu'on en parle, il y a aujourd'hui quelque chose de concret, il y a une somme donc il faut souligner que ce n'est pas toujours évident, donc bravo pour ce projet. Tout projet est une pesée de risques. Vous avez bien souligné que financièrement ce n'était pas donné, les nuisances ont été évoquées, bien entendu ce sont les risques dans la pesée d'intérêts, mais il faut aussi voir les opportunités que cela donne au village : finalement pour le village, un centre village tel que présenté avec un bâtiment de qualité, de l'énergie de qualité, une place qui va permettre des fêtes de village, ce qui représente à mon sens une plus-value pour le village, on aurait une centralité qu'on n'a pas maintenant.

Il y a juste la question aussi de la traversée du village. Est-ce que ça va être Valtraloc, est-ce qu'on va pouvoir gérer ? Et si je résonne par l'absurde, si on ne fait rien, on rase tout et on fait une place de parking. Qu'est-ce qu'il en devient si on ne fait rien ?

M. Dubail : Ce sont des décisions très réservées, mais si on ne fait pas ce projet, nous n'allons pas faire un parking. On va changer la zone d'affectation et ce sera quelqu'un d'autre qui fera un projet. On ne va pas discuter pour redimensionner le projet autrement. Cela ne va pas coûter bien moins cher, on paie les m3. La question c'est est-ce que l'on rénove ce bâtiment ou pas, sachant que cela peut coûter entre 3 et 4 millions. En 2019, nous nous étions déjà posé la question de savoir s'il ne fallait pas mettre cette salle au terrain de foot, mais une salle au terrain de foot n'est pas nécessaire et il y aurait même un problème de stationnement. Donc, en conclusion, après avoir passé en revue toutes les possibilités, si on ne fait pas ce projet, alors on fait juste une place de village en rasant le bâtiment et c'est tout. Le programme a été étudié durant des années.

M. Jacques Bergholz : Votre projet est bien et à mon avis, il est important et vital pour la vie d'un village. Il a un certain prix, d'accord, et il manque peut-être quelques places de parking d'accord, mais première chose, changeons les habitudes. Les gens de Billens peuvent venir à pied, et ceux d'Hennens ou d'ailleurs, viendront ma fois en voiture, ce sera déjà tout ça de moins. Après, ce qu'il ne faut pas oublier, la plus-value de la cohésion sociale du village, elle ne se chiffre pas vraiment, et que si nous n'avions rien cela aura aussi un coût car il y aura cela deviendrait une cité dortoir, sans place de village avec les conséquences qui en découlent : problèmes sociaux, dégâts etc, cela a aussi un coût donc à mon sens.



Mme Elise Rion Guélat : J'étais aussi sceptique au début au niveau des finances et finalement, en découvrant le projet, je suis assez séduite par cet espace, ce lieu de rencontre où on l'a vu récemment, la Commune s'investit pour faire vivre ce village avec par exemple la Saint-Nicolas, le 1^{er} août, donc je trouve que ce serait vraiment une belle opportunité de remettre des animations au centre et sur le plan financier, n'oublions pas que nous avons des intérêts qui sont très bas actuellement, donc c'est le bon moment d'investir.

Mme Salomé Donzallaz : Je souhaite rajouter que d'ici quelques années, on va certainement parler de mariage avec des communes avoisinantes, pour ne pas citer Romont, et c'est sûr que le jour où Billens entrera en discussions avec Romont et que ce projet n'aura pas été fait, il est certain qu'il n'y aura plus rien à l'avenir et c'est un point que nous avons longuement discuté avec la Commission financière, oui c'est un pari risqué, on sait que cela coûte cher, mais on y croit. On sait que nous avons des sociétés dans le village qui comptent faire vivre ce village, il est spécial. Pour moi qui ai habité plusieurs communes de la Glâne, Billens c'est un endroit qui vit de ses sociétés, qui vit de ses rencontres, de la pétanque, du foot, du tir, de la Jeunesse, et je trouve qu'aujourd'hui, dire non à ce projet c'est aussi dire non à un futur qui pourrait continuer dans ce sens-là.

M. Claude Berset : Rajoute que si on ne fait pas ce projet, on a vu que nous pas eu les moyens d'acheter le restaurant, donc le village n'avait plus rien. Nous avons maintenant l'épicerie tea-room Vapapluloïn, dont le local est loué et qui peut donc trois ans fermer pour x raisons, on ne sait pas. Dans ce cas, nous n'aurions plus de magasin, plus rien. Quant au bâtiment concerné, il faudrait le rénover, ou autres, ce qui nous coûterait quand même. Comme Mme Rion Guélat l'a dit précédemment, c'est un village qui vit, les gens participent volontiers, on a pu le constater à la Saint-Nicolas où malgré le froid, les gens étaient présents.

M. Jean-Claude Sugnaux : Nous avons essayé de dimensionner un projet réaliste. Avoir des salles de 400 personnes qui sont inlouables par le coût, aussi par les nuisances, les coûts de construction, donc nous avons une salle de capacité tout-à-fait correcte, plus cette deuxième salle où là on ne sait pas encore si cela restera une salle à louer ou un restaurant dans le futur. Il faut dire aussi qu'avec l'explosion des coûts cela a fait augmenter le prix du projet, mais dans 5 ans ou 10 ans, combien coûterait ce projet ? Nous ne sommes pas à l'abri que cela coûterait encore plus cher et nous sommes dans une période favorable au niveau des taux hypothécaires qui devraient, semble-t-il, encore baisser d'ici au printemps 2025. Donc au final, je pense que le Conseil communal a étudié ce projet en tenant compte également de la volonté des citoyennes/ens d'avoir un endroit de bien, de propre chez nous.

Mme Virginie Dunand : Dans les revenus, avez-vous tenu compte des deux appartements ?

M. Dubail : On a tenu compte deux appartements donc environ CHF 36'000.-, de la salle un week-end sur deux, CHF 500.- en moyenne (prix citoyen à définir en temps utile) et une partie stationnement. Comme vous le savez, le stationnement sera payant parce qu'on ne va pas construire des places de parc pour que les habitants de la commune puissent avoir une deuxième voiture et la parker sur la voie publique, ce n'est pas le but.

Mme Maria Demierre : Lorsque la salle sera louée, c'est le soir, les gens doivent rester dans la salle ou ils peuvent sortir aussi ? Car vous dites, ce sera bien isolé, il n'y aura pas de bruit, mais si les gens sont dehors.



M. Dubail : Il y a les règles standards à appliquer en ce qui concerne les nuisances sonores.

Mme Maria Demierre : Oui mais si à 4 heures du matin ils font encore du bruit ?

M. Dubail : A 4 heures du matin c'est appel à la Police. Vous savez, il y a des citoyens qui font la fête sur leur terrasse et qui sont dénoncés à la Police.

Citoyen qui ne s'est pas annoncé : Je souhaite féliciter le Conseil communal pour ce projet.

5.2.4. Approbation

M. Dubail : Demande si quelqu'un souhaite émettre le souhait que le vote se fasse à bulletin secret. Il faut 1/5 d'avis favorable.

Nombre à mains levées :
Nombre de favorables : 20.

Les scrutateurs distribuent un bulletin par personne et des stylos. Les bulletins seront mis dans une urne, celui qui ne met pas de bulletin sera considéré comme abstention. Ensuite, le dépouillement sera fait dans une salle à part par le Président de la Commission financière, les deux scrutateurs, et le Vice-Syndic, pour faire le décompte.

Pause durant le décompte.

Vote : Bulletins entrés : 86 **Oui :** 65 **Non :** 21 **Abstention :** 3
Le crédit de construction pour le projet Centre village est approuvé à l'unanimité des voix.

5.3. Situation des investissements des autres exercices (slide à l'écran)

M. Dubail :

- Aménagements Centre village – phase projet : terminé.
- Aménagement place multisport : terminé. Nous allons installer un filet pour protéger l'habitation ch. des Pales 1 (terrasse des locataires au rez) et les voitures parkées des ballons qui sortent du site.
- Panneaux solaires : A consolider. Buvette = terminé. Reste : futur bâtiment du centre village.
- Centre village phase 41 : Il reste un solde de 24'870.- à régler + le crédit que vous venez d'accepter.
- Ch. des Pales – Billens : phase terminée.
- Trottoirs et arrêts de bus : CHF 170'000.- pour aménager les arrêts Rte de l'Eglise, et Rte de l'Hôpital.

Questions

M. Jorand : C'est à l'essai depuis le 15 décembre 2024, mais si cela ne fonctionne pas ou pas concluant, il n'y aura pas besoin de faire les arrêts de bus ?

M. Dubail : Peut-être. L'essai est de deux ans. Ce qu'il faut savoir, nous avons décidé de faire en sorte que les gens puissent bénéficier de cette nouvelle ligne de bus avec un passage toutes les 20 minutes, à noter que les trains vont aussi augmenter leurs horaires. Nous avons en outre la chance d'être tout proche de la



gare, ce qui permet pour certaines personnes hésitant à acheter une seconde voiture de ne pas le faire.

M. Guy Brülhart : en début de législature il y avait un montant de CHF 150'000.- prévu pour transformer les trottoirs, est-ce que c'est dans ce projet ?

M. Dubail : Oui, c'est de l'argent que nous n'avons toujours pas utilisé parce qu'on a ce projet de navette entre Romont et Billens qui est arrivé. Donc le but est de faire un arrêt à côté de l'église car la navette va tourner que dans un sens et puis de faire deux arrêts au niveau du RSG, juste avant le cabanon de Jacques et l'arrêt existant côté home, sera remonté en face de chez Jacques (poussé de 30 mètres). Ce seront des arrêts bloquants, lorsqu'il y aura le bus qui arrivera, personne ne pourra croiser. C'est aussi pour la sécurité des piétons.

Citoyen qui ne s'est pas annoncé : Dans les investissements terminés, avez-vous un fichier pour montrer la situation ? Si oui, pouvez-vous le montrer après ?

M. Chammartin : Oui, mais les investissements terminés ça va plutôt dans les comptes que dans le budget mais je peux quand même vous dire que pour le Chemin des Pales, le Chemin des Planches et la place multisports, on avait un budget de CHF 1'050'000.-. On a utilisé CHF 990'992.-, donc il reste de non utilisé CHF 59'000.-. Ces trois objets ont été votés séparés mais font l'objet d'un seul dossier.

M. Dubail continue à énumérer les investissements :

- Ch. des Planches : projet terminé.
- Rte de Billens-Hennens : réfection – limaces – projet terminé.
- Eaux : CHF 580'000.- que vous venez de voter et nous avons encore le solde lié aux aménagements liés au quartier du Riau solde de CHF 180'000.- engagé.

Total des charges : CHF 7'814'887.-. Total des produits : CHF 395'960.-.

5.4. Approbation de l'ensemble des investissements

M. Dubail appel au vote.

Vote :	Oui : 87	Non : 0	Abstention : 1
Le budget des investissements 2025 est approuvé à l'unanimité des voix.			

6. Approbation du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Présentation :

M. Berset : Sur la base du règlement mis à l'écran. Ces dispositions sont relatives à la taxe sur la plus-value qui sont entrées en vigueur en janvier 2018, mesures qui concernent tout ce qui est développement territorial, infrastructures, mobilité et environnement. Les mesures d'aménagement concernent les mises en zone à bâtir et les changements d'affectation du bien-fonds. Par exemple, si un terrain en zone agricole passe en zone à bâtir, il y aura une plus-value. Cette taxe mise en place par le canton.

La taxe communale s'élève à 25% du prélèvement cantonal. Fonds qui pourra être affecté aux objets suivants :

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti;
- les plans d'aménagement de détail-cadre;
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;



- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir;
- les itinéraires de mobilité douce;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

Si on ne fait pas de règlement, le 100% irait au Canton.

Rapport de la Commission financière :

M. Louis Rouiller, Président, donne lecture du rapport suivant :

Rapport de la commission financière – Assemblée communale du 9 décembre 2024

Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (point 6 du tractanda)

La commission financière a pris connaissance et analysé le règlement. Cette nouvelle taxe communale correspondant au 25% de la taxe cantonale prélevée, n'aura pas une grande influence sur les comptes communaux.

La commission financière donne un préavis favorable et recommande à l'assemblée communale d'accepter ce règlement tel que présenté.

Billens, le 9 décembre 2024.

Pour la commission financière :

Louis Rouiller

Discussion :

Aucune.

Approbation :

Vote : Le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est approuvé à l'unanimité des voix.

7. Approbation du Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

Présentation :

M. Dubail : Le règlement est projeté à l'écran. Pour rappel, ce règlement avait déjà été soumis en assemblée et approuvé. Toutefois, nous avons omis de le soumettre à la Surveillance des prix, ce que nous avons fait. Cette dernière a estimé que nos prix étaient trop élevés et souhaitait que les véhicules puissent stationner sur tout le territoire pour CHF 20.-/mois, ce que le Conseil communal ne partageait pas. Il a été adapté comme vu à l'écran.



Pour précision, le règlement est principalement voué à régler les deux zones de stationnement extérieures B et C selon plan. Le tarif horaire actuellement décidé par le Conseil communal pour ces zones est de CHF 1.- avec les 3 premières heures gratuites. Les cartes mensuelles ont été supprimées pour ces zones.

Le futur parking souterrain sera à un tarif privé car cela fait partie de notre patrimoine financier.

Comme vous avez pu le constater, un horodateur a été installé sur le site et sera fonctionnel dès l'approbation du présent règlement par la DIME.

M. Sugnaux : Rajoute que le paiement pourra se faire en cash, par twint ou via l'application. Pas de cartes de débit-crédit.

M. Dubail : pour les sanctions, ce sera le Conseil communal qui amendera par une ordonnance pénale.

Questions

Dame ne s'étant pas annoncée : Qui va procéder aux contrôles ?

M. Dubail : La commune. On sait qu'il y a déjà quelques petits soucis actuellement, comme par exemple avec les employés de l'épicerie qui se parquent là, donc à régler avec eux. A voir s'il y a des abus la journée, mais c'est surtout durant la nuit qu'il faudra surveiller les éventuels abus.

Mme Vréni Läderach : En raison de toutes les constructions en cours actuellement, il y a un certain nombre de personnes travaillant sur les chantiers, qui viennent se parquer régulièrement sur les places situées devant le magasin, ce qui pose vraiment problème, même en les informant de ne pas le faire, cela n'arrange rien. Il faudrait trouver une solution.

M. Dubail : Ils peuvent très bien se parquer sur nos zones, mais devront payer. Il faudra en parler à la prochaine séance de chantier.

M. Pichonnat : En parlera à la prochaine séance de chantier.

Rapport de la Commission financière :

Rapport de la commission financière – Assemblée communale du 9 décembre 2024

Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (point 7 du tractanda)

La commission financière a pris connaissance et analysé ce nouveau règlement.

Ce règlement fixe les tarifs **maximaux** applicables pour les stationnements à l'intérieur et à l'extérieur sur la voie publique. A la vue de l'augmentation des véhicules stationnés au centre village, ce règlement trouve toute son utilité.

La commission financière donne un préavis favorable et recommande à l'assemblée communale de l'accepter tel que présenté.

Billens, le 9 décembre 2024

Pour la commission financière :


Louis Rouiller



Discussion

M. Baumgartner Maurice : Les personnes qui loueront la salle devront-ils aussi payer le parking ?

M. Dubail : C'est un détail d'exploitation que le Conseil communal n'a pas encore étudié.

Approbation :

Vote :	Oui : 87	Non : 0	Abstention : 1
Le Règlement sur le stationnement des véhicules est approuvé.			

8. Approbation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Les nouveaux statuts sont présentés à l'écran. Ils ont également été mis sur le site internet avant l'Assemblée communale.

M. Helle : Auparavant, il y avait les Préfets de la Glâne et de la Veveyse qui siégeaient dans le Comité de direction de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse. Depuis le changement de Préfet, il a été proposé de faire que les deux Préfets ne soient plus membres du Comité de direction avec un droit de vote, mais qu'ils aient une voix consultative et par conséquent, toutes les Communes de la Glâne et de la Veveyse doivent approuver ces nouveaux statuts.

Discussion

Néant.

Approbation :

Vote :	Oui : 88	Non : 0	Abstention : 0
Les statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse sont approuvés à l'unanimité.			

9. Divers

M. Dubail : Passe la parole à chacun des membres de l'exécutif.

M. Pichonnat : Rien de spécial à ajouter.

M. Helle : Cela a déjà été dit plus haut, mais dès le 15 décembre 2024, les bus vont passer Romont – Billens église et Billens hôpital, et retour sur Romont avec une cadence à toutes les 20 minutes. Les horaires affichés aux arrêts de bus + en ligne.

Mme Donzallaz : Rien de spécial à ajouter. Elle demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions concernant les éoliennes ?

Réponse : Non.

Mme Donzallaz : Précise que les personnes concernées ces derniers temps ont été informées de ce qui les concernait en particulier.

M. Chammartin : Je réitère les commentaires émis au début de la présentation du budget. L'argent est le nerf de la guerre, c'est une charge pour tous les conseillers pour



faire en sorte de respecter le budget et toute l'année. Je souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

M. Berset : Rien de spécial à ajouter.

M. Sugnaux : Rien de spécial si ce n'est que pour information, les routes ne sont pas toujours déneigées en temps et en heure, mais qu'on fait le maximum. Je rappelle que l'entretien des haies doit être respecté. Vous avez certainement pu constater que le radar pédagogique a été tourné dans l'autre sens sur la route de Billens.

M. Dubail : Précise que nous avons mesuré la vitesse et le nombre de passages au chemin des Eires mais que nous n'avons pas encore pu analyser les résultats.

Questions :

Mme Françoise Reynaud : Je tiens à vous remercier pour votre travail et la bonne tenue de la commune et j'aimerais aussi remercier la population de Billens-Hennens d'être venue aussi nombreuse ce soir.

Citoyen ne s'étant pas annoncé : Y'a-t-il des sites retenus pour les mâts de mesure ?

M. Dubail : Oui il y a eu des sites retenus mais ils ont été écartés car les exploitants et propriétaires n'étaient pas d'accord.

M. Dubail remercie les collaboratrices administratives, souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux participants à l'assemblée et les invitent à venir partager le verre de l'amitié.

L'assemblée communale est levée à 22h55.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

